communiqué de presse

Grand Paris Sud,
Le 15 avril 2021

Collecte des déchets : un service de qualité et des garanties pour les salariés

Depuis le 15 avril, la collecte des déchets est assurée dans six communes de la rive droite du territoire de Grand Paris Sud (Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis) par un nouveau prestataire, la société OURRY. L'agglomération porte une attention toute particulière aux cahiers des charges qu'elle donne aux entreprises pour assurer un service public de qualité pour ses habitants.

Mardi 13 avril et mercredi 14 avril, la collecte a été perturbée suite à un mouvement de grève des ripeurs exprimant des inquiétudes sur un certain nombre de points, dans le cadre du transfert des contrats de travail entre l'ancien prestataire ESD et le nouveau, OURRY. L'agglomération, dans le cadre de ses compétences et de sa volonté de garantir les conditions de travail des agents qui opèrent sur le terrain le service public de proximité, a tenu à rencontrer l'ensemble des acteurs pour arriver à une solution de sortie de crise.

Pour Germain Dupont, vice-président en charge de la valorisation et de la réduction des déchets, *« Grand Paris Sud a assuré son rôle de contrôle, dans une volonté à la fois de concilier l'exigence du service public et le respect des conditions de reprise de personnels, conformément à la loi relative aux règles de transfert des agents concernés. Rencontrer les agents directement et sans intermédiaire était pour moi nécessaire afin d'entendre leurs préoccupations et pour m'assurer que l'entreprise respectait les engagements, ce qui était le cas, tant au niveau de la rémunération que sur la localisation du site de départ, que nous avions imposé sur le territoire de Grand Paris Sud. C'est uniquement dans le principe du gagnant / gagnant que nous pouvons assurer la meilleur qualité de service pour nos habitants. »*

Grand Paris Sud exprime sa satisfaction au regard des réponses apportées par la société OURRY sur l'ensemble des points soulevés par les agents. Les rémunérations sont bien évidemment maintenues voir supérieures à ce qui était pratiqué auparavant : les agents ne connaîtront aucune perte, dans le strict respect des conditions de la convention collective qui s'applique au secteur.

Au-delà du temps de transfert des locaux entre ESD et OURRY, qui nécessite deux ou trois jours, les ripeurs ont reçu la garantie de réintégrer le site de Savigny-le-Temple dès lundi, duquel partent les différentes tournées. L'agglomération est particulièrement vigilante à avoir des agents qui connaissent le terrain pour opérer à un ramassage qui soit efficace et de proximité. Enfin, l'agglomération, dans le cadre du cahier des charges qu'elle fixe, souhaite saluer les investissements matériels d'OURRY, qui garantissent des conditions de travail de qualité, notamment en termes de sécurité pour les agents et pour les riverains.

Au terme des discussions, l'ensemble des agents en grève ces deux derniers jours ont repris le travail et les collectes prévues ce jour ont toutes été assurées. Les collectes non assurées les deux jours précédents seront entièrement compensées par des opérations exceptionnelles ou via une prochaine collecte.

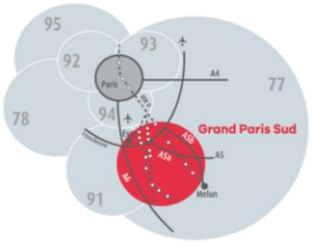

352 123 habitants

140 000 emplois

20 000 étudiants

CONTACT PRESSE
Adrien DERAIN
Chef de cabinet
Cabinet du président
06 10 38 10 17
a.derain@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62 - 91054 Évry-Courcouronnes Cedex

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart